

# Est-ce un voeu de célibat ?

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **30 (1942)**

Heft 619

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264555>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

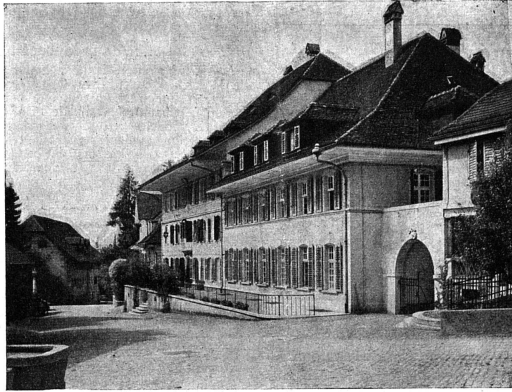
<p><b>DIRECTION ET RÉDACTION</b> M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, Crêts de Pregny</p> <p><b>ADMINISTRATION</b> M<sup>lle</sup> Renée BERGUER, 7, route de Chêne</p> <p>Compte de chèques postaux I. 943</p>		<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p><b>ABONNEMENTS</b></p> <p>SUISSE..... Fr. 6.— ÉTRANGER... 8.— Le numéro... 0.25</p>	<p><b>ANNONCES</b> 11 cent. le mm.</p> <p>Largeur de la colonne : 70 mm.</p> <p>Réductions p. annonces répétées</p> <p>Les abonnements partent de 1<sup>er</sup> janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.</p>
--	---	---	--	--

Une voix dit : Crie!

Essai 40. 6  
Psaume 40.

## Les déléguées des „Frauenzentralen“ à Herzogenbuchsee

Herzogenbuchsee : un gros village plutôt qu'une petite ville, solidement planté au centre du plateau bernois au milieu de prairies et de vergers, et ceinturé de bois sur des collines qui ondulent jusqu'à la ligne continue et douce du Jura soleurois. Mais un village cosu, prospère, auquel ses larges rues pavées, ses admirables vieilles maisons aux multiples fenêtres fleuries de géraniums et aux puissants toits inclinés en auvents, ses places soigneusement balayées, et ses fontaines de pierre donnent d'autre part un cachet plus citadin qu'agricole. Voici le « Sonnenplatz » avec sa vieille maison communale décorée de fresques, ses auberges qui sont des hôtels, et dont le principal porte sur son enseigne l'inscription en français : *Hôtel du Soleil*, souvenir, nous dit-on, de relations fréquentes du temps jadis avec des visiteurs du pays de France : n'oublions pas que Soleure, où résida deux siècles et demi durant l'ambassade de France, est tout proche; aussi M<sup>lle</sup> Fonjalaz, qui a logé là, a trouvé dans son immense chambre une tapisserie de l'Exposition de Paris de 1865 et un portrait de Napoléon III. Voici la rue dallée qui, entre des maisons de pierre enguirlandées de roses rouges, monte vers l'église : celle-ci, placée au haut d'une colline, comme jadis l'aurait été un château-fort, intelligemment restaurée et entretenue, possède des vitraux d'Eugène Burnand, et abrite sous de vieux marronniers des gazons soigneusement arrosés, où se dresse encore ci et là une pierre tombale marquant la place de l'ancien cimetière. Voici la maison entourée d'un jardin où naquit l'une des femmes auteurs dont notre pays peut être fier : Maria Waser; et voici donc le pays où se passa son enfance et son adolescence, les horizons qu'elle contempla, les paysages qui marquèrent leurs lignes et leurs couleurs dans son souvenir, et qu'elle évoqua dans nombre de ses romans. Et voici enfin, cette auberge du XVIII<sup>e</sup> siècle, *Zum Kreuz*, devenue de par des initiatives féminines restaurant antialcoolique, école ménagère, auberge de jeunesse, salle de réunions, bibliothèque populaire, centre de culture sociale, littéraire et musicale, et que ce fut notre privilège d'habiter vingt-six heures durant.



Cliché „Zum Kreuz“  
La rue montante d'Herzogenbuchsee et la „Croix fédérale“

femmes bien pensantes», fut bien vite amené à consacrer sa première activité à parer aux misères des réfugiés et des internés de la guerre franco-allemande; et des images charmantes, dessinées ou peintes pour la Safta, gardent les souvenirs de ce temps-là. Ensuite, ses membres, toujours dirigés par Amélie Moser, s'occupèrent de consultations pour mères de famille, d'aide aux apprenties, créèrent des cuisines populaires et scolaires — si bien qu'un local leur devenant nécessaire pour centraliser toutes ces activités, elles s'installèrent en 1891 à la *Kreuz*. Et maintenant qu'elles siègent dans une auberge, avec possibilité d'atteindre toute l'ancienne clientèle de celle-ci, quoi de plus naturel que de la transformer en un restaurant sans alcool? d'y ouvrir une salle de commune, et de travailler de la sorte à la lutte antialcoolique et à la réforme des auberges? Puis, la nécessité de procurer du travail à des femmes conduisit, tout naturellement aussi, à la création de cours professionnels, et de là, en 1903, et avec l'aide de *Pro Juventute*, à celle de l'École ménagère actuellement en plein essor. D'autre part, s'ouvrait un home pour enfants arriérés, puis tard transformé en asile d'enfants, et près du *Stöckli*, à la galerie toute enguirlandée de vigne vierge, où nous avons logé, une auberge de la jeunesse et un local pour éclairiers. D'autre part encore, un dépôt de livres de la Bibliothèque nationale devenait le point de départ d'une sorte d'université populaire villageoise, qui, reprenant ainsi une idée jadis émise par Jérémias Gotthelf, a organisé et organise encore des séances littéraires, des lectures de classiques ou d'auteurs étrangers, des soirées musicales : c'est ainsi que, durant les belles soirées d'été, dans la cour pavée où chante une fontaine et entre les plate-bandes du jardinet bordé de sureaux en fleurs qui se cachent derrière la masse de pierre de la maison, des artistes de talent jouent du Mozart ou du Haydn, ou montent des représentations théâtrales en plein air... Et M<sup>lle</sup> Moser d'évoquer, avec une vibration de tendresse dans la voix, le souvenir de cette soirée consacrée à l'idéal de la Société des Nations, et à laquelle se rencontrèrent, dans cette atmosphère unique de ferveur, de simplicité et de beauté, Maria Waser et Ernest Bovet...

(La fin en 2<sup>me</sup> page.) E. Gd.

1 Un *Stöckli* est, dans le canton de Berne, une dépendance de la ferme principale, où certains propriétaires aiment à aménager une ou deux chambres d'habitation.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

## Est-ce un vœu de célibat ?

De différents côtés, l'on nous a parlé avec indignation du « Vœu de célibat » que le Département de l'Instruction publique du canton de Genève imposait pour cinq ans aux futures maîtresses d'école, nous demandant s'il ne conviendrait pas d'élever une protestation...

Renseignements pris à bonne source, la situation est la suivante: le Département contribuant financièrement, dès le début du stage obligatoire, à la formation professionnelle des futurs instituteurs des deux sexes, veut être assuré contre une saute d'humeur ou une déception qui pourrait conduire ces jeunes à changer brusquement l'orientation de leur profession, et, pour cette raison, il leur demande, aux hommes comme aux femmes, l'engagement moral pour une période de cinq ans de ne pas quitter leur carrière. Mais, d'autre part comme les dispositions administratives actuellement en vigueur interdisent l'engagement de nouvelles fonctionnaires féminines mariées, il découle de là que toute jeune maîtresse d'école qui voudrait convoler en justes noces devrait, de ce fait, obligatoirement renoncer à son poste de stagiaire; si bien qu'indirectement, cela est bien un vœu de célibat pour cinq ans que le Département de l'Instruction publique exige de ces jeunes filles...

Comment et par quel tour de passe-passe de la plus mauvaise logique, l'on parvient à concilier cette mesure avec la protection de la famille, l'augmentation de la natalité et la lutte contre l'immoralité que l'on ne peut assez préconiser et vanter dans certains milieux bien pensants: c'est ce que nous ne nous chargeons pas d'expliquer à nos lecteurs.

## La protection des enfants illégitimes pendant la guerre en Angleterre

Voici ce paraît le XXII<sup>e</sup> rapport du Conseil qui, en Grande-Bretagne, s'occupe de la protection de la mère non mariée et de son enfant, et l'on peut bien penser que l'état de guerre n'a pas facilité sa tâche. De nombreuses difficultés ont surgi: partout, c'est un problème de trouver le personnel nécessaire pour les homes et asiles, dont les frais augmentent alors que les ressources diminuent. Cependant, des appels par la voie de la radio ont été d'un grand secours: en août 1939, on comptait, en Angleterre et dans le Pays de Galles, cent de ces homes et une maison d'accueil municipale pour les femmes enceintes et leur enfant à naître. A Londres, sur vingt-sept homes, onze sont fermés actuellement, et, d'une façon générale, le nombre des lits a dû être di-

minué. Beaucoup de ces établissements ne demandaient qu'à rouvrir s'ils avaient les fonds nécessaires, et d'autres, nouveaux, à voir le jour.

La Commission d'enquête de ce Conseil qui s'occupe des cas individuels a fort à faire, bien que le plan d'évacuation des enfants lui ait en quelque sorte facilité son travail, surtout en ce qui concerne les enfants d'âge scolaire. Il en est autrement pour les enfants en bas âge; car la règle, dans ce cas, est de ne pas séparer l'enfant de sa mère: parfois, on les a laissés ensemble même dans les zones exposées, puisqu'on a constaté que les bébés ne risquent guère de troubles mentaux par l'effet des bombardements et peuvent facilement être transportés dans des abris.

Aucune distinction ne doit être établie cependant, au point de vue évacuation, entre les mères et enfants légitimes et illégitimes. Toutefois, ici encore, bien des considérations entrent en jeu: certaines mères sont incapables de soigner leur enfant, d'autres — mariées ou non — jugent qu'elles seraient plus utiles en se consacrant à du travail « national » qu'en promenant leur bébé, celui-ci pouvant être confié à des soins organisés collectivement.

On se rend aisément compte de toutes ces complications, et de la nécessité urgente du bon fonctionnement de toutes les organisations relevant de ce Conseil.

M.-L. P.

## Les jeunes filles et l'aide à la campagne

L'on a pu lire dans la presse quotidienne le texte du récent arrêté du Conseil Fédéral rendant obligatoire le travail à la campagne pour les jeunes gens des deux sexes de plus de 16 ans, étudiants, écoliers, apprentis, et cela durant une période de 15 jours par an. Tous ces jeunes travailleurs sont mis au bénéfice des avantages prévus par un autre arrêté du Conseil Fédéral, concernant, celui-là, le service volontaire d'aide à la campagne: assurance accidents et maladie, et allocation de transport.

Mais, dira-t-on, ce service existe déjà sous la forme de contribution volontaire, et certains de nos cantons l'ont fort bien organisé. — Certes, mais cet apport est encore insuffisant en vue de l'immense tâche qu'est celle de notre ravitaillement durant les mois à venir, et c'est pourquoi ce service obligatoire est venu le compléter en enrôlant de nouvelles recrues pour la bataille des champs. Et sans doute, en prévision de cette obligation que les cantons vont, on peut le supposer, décréter sans tarder, et en ce début de vacances, est-il bien des jeunes, jeunes filles et jeunes gens, qui préféreraient se mettre à la brèche dès maintenant, au moment qui leur convient et dans la région de leur choix, plutôt que d'attendre un ordre de marche: en effet, ce service volontaire a la même valeur que le service obligatoire et bénéficie des mêmes avantages (assurances et gratuité de transports).

Notre journal a fréquemment donné des nouvelles de cette activité en ce qui concerne la jeunesse féminine, notamment dans les cantons de Vaud<sup>1</sup>, de Neuchâtel ou de Berne. Pour le canton de Genève, la situation est différente en ce sens que, dans les milieux agricoles, l'on a, à plusieurs reprises, déclaré n'avoir pas besoin de cette aide volontaire, vu le mode d'organisation des cultures sur ce territoire. C'est donc du travail dans d'autres cantons, et en relations étroites avec les bureaux et offices déjà constitués que le Service auxiliaire féminin, qui a pris cette affaire en mains, s'est chargé d'organiser, et pour lequel il fait appel à toutes les jeunes filles disposées à aller faire les foins dans les Grisons, ou à soulager de ses raccommodages une fermière de Thurgovie, — excellente occasion de parler allemand et de s'initier à la vie campagnarde, — en insistant sur la valeur de solidarité intercantonale de ce geste. Tous les renseignements sont fournis au Bureau du Service Auxiliaire féminin, 22, rue Et-Dumont, où l'on prend également des inscriptions, tous les jours, samedi excepté, de 17 à 19 heures, du 25 juin au 15 juillet. (Pour les jeunes filles de moins de vingt ans, une autorisation écrite des parents est nécessaire.)

<sup>1</sup> Pour le canton de Vaud, Entraide patriotique féminine, 8, rue Curtat, Lausanne. Pour celui de Neuchâtel, M<sup>lle</sup> Cécile Clerc, 9, rue Bachelin, Neuchâtel.